

Nombre de membres

de la commune de NORON LA POTERIE

Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 10

Pour : 10

Contre : 0

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil-vingt six, le 20 mars 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
16.03.2026

Date d'affichage :
16.03.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Glenn Ossemont, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusé : Guillaume Pastre

M. Romain Desaint-Denis a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issu du premier tour de scrutin :

- 10 suffrages exprimés pour la liste de Romain DESAINT-DENIS

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR
- 0 ABSTENTION
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Romain DESAINT-DENIS ;

INSTALLE

- Monsieur Romain DESAIN-DENIS en qualité de premier adjoint
- Madame Marilynne MARCIENNE HAY en qualité de deuxième adjointe

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 20 mars 2026

Le Maire, Mr SCelles François



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 27.03.26
et publication ou notification du 27.03.26